

DIOCÈSE DE RIMOUSKI

***CADRE ORGANISATIONNEL
POUR L'ANIMATION PASTORALE
ET LA GESTION ADMINISTRATIVE***

***POUR UNE VISION D'AVENIR
ET
UN PRÉSENT À VIVRE***

***« ÊTRE DES COMMUNAUTÉS DE TÉMOINS
SEL ET LUMIÈRE
AU CŒUR DES DÉFIS DU MONDE »***

JUIN 2017

Prière

**Père miséricordieux, plein de tendresse,
nous te rendons grâce pour ta présence
au cœur de notre Église diocésaine.
Fais-nous découvrir notre mission sur terre
à la manière de ton Fils Jésus.**

**Formés par la Parole de Dieu,
fais de nous des « disciples-missionnaires ».
Rends-nous proches de toute personne
particulièrement des plus vulnérables.**

**Éclairés par ta Parole,
apprends-nous à vivre en communion
les uns avec les autres.
Suscite au cœur de nos communautés
des leaders de changement.**

**Soutenus par ta Parole,
donne-nous de discerner une approche pastorale
dans tous les projets que nous aurons à vivre.**

**Nous te le demandons par la grâce
de l'Esprit-Saint et avec l'aide de la Vierge Marie.**

AMEN.

Monseigneur Denis Grondin

Audacieuse pour l'avenir sous le vent de l'Esprit

La tournée que j'effectue en cet automne 2017, au cœur des six régions pastorales, se veut un temps de relance du tournant missionnaire tel que proposé par le pape François et adopté dans l'ensemble des diocèses du Québec. Les conclusions du rapport de la visite « ad limina » 2017 parle du trésor de la personne de Jésus à ne pas perdre. L'opération de conversion missionnaire en est donc une de recentrement sur le Christ et sur sa Parole de vie, afin que tout le peuple de Dieu soit plongé dans les richesses de son baptême et de l'aventure de sainteté. Elle nous oblige à discerner la volonté de Dieu en pensant aux générations à venir et aux manières de faire Église.

Le baptême, don de Dieu, est aussi une responsabilité en termes de témoignage; il fait de nous d'audacieux navigateurs qui ne craignent pas les vents car le Maître est à bord. Passons sur l'autre rive : cette invitation du Seigneur résonne plus que jamais pour entraîner tous nos contemporains dans la direction de l'espérance et de l'amour éternel en Jésus. Notre façon de vivre comme équipage dans la barque avec la voile, le gouvernail, et la quille, conditionne l'avenir car il s'agit d'avancer, même sous la brise légère. Le cadre de référence ici proposé se veut donc un outil qui permettra d'orienter les voiles et de bien prendre le vent comme une opportunité communautaire. Quand on saisit mieux le rôle et l'importance de chacun des membres de l'équipage, il est fort à parier qu'un esprit de communion crée des forces neuves et des collaborations inédites pour aller à la rencontre des soifs des hommes et femmes de ce temps.

L'Église n'existe pas pour elle-même mais pour transmettre la Vie de l'Esprit et faire passer le Souffle nouveau du Ressuscité. Je souhaite donc que les cinq ans du projet pastoral discerné en Église nous stimulent dans l'expérience renouvelée de l'Évangile par des choix audacieux, autant pastoraux qu'organisationnels, et dans l'éveil de vocations missionnaires de tous les baptisés.



+ Denis Grondin
Archevêque de Rimouski

Pour des communautés missionnaires Animées par des disciples-missionnaires

Introduction

Tout projet pastoral s'inscrit inévitablement dans l'événement de la mort et de la résurrection du Christ. Il fait suite à l'appel de Jésus ressuscité qui envoie en mission ses disciples dans le monde pour qu'ils annoncent la bonne nouvelle du salut. Comme nous le rappelle le pape François : « L'évangélisation obéit au mandat missionnaire de Jésus : *Allez donc! De toutes les nations faites des disciples, les baptisant au nom du Père, et du Fils et du Saint Esprit, leur apprenant à observer tout ce que je vous ai prescrit* (Mt 28, 19-20a). Dans ces versets, on présente le moment où le Christ ressuscité envoie les siens prêcher l'Évangile en tout temps et en tout lieu, pour que la foi en lui se répande en tout point de la terre ».¹

Le projet pastoral de notre diocèse est lié à cette annonce qui revient à tous les baptisés puisqu'en vertu de leur baptême, ils deviennent des disciples-missionnaires. Notre vision d'avenir met en lumière cette responsabilité invitant les baptisés à être *Sel et Lumière*. Ainsi par ces témoins, nos communautés chrétiennes ou paroissiales deviendront des communautés *Sel et Lumière* au cœur de tout ce qui fait leur réalité quotidienne. Toutefois, il faut reconnaître que cette Mission est appelée à se déployer dans une société toujours en pleine mutation et dans une Église appelée à relever des défis majeurs devant des enjeux toujours de plus en plus complexes.

Consciente des exigences de la Mission, l'Église diocésaine reconnaît que les baptisés ne pourront la vivre qu'en étant formés, inspirés et soutenus par la Parole de Dieu. C'est au cœur des communautés chrétiennes que les baptisés feront l'expérience de l'appel à vivre comme disciples-missionnaires, à vivre un leadership de communion et à gérer leur communauté au service d'un projet missionnaire. Le présent document nous offre un cadre organisationnel pour les nouvelles Unités pastorales appelées à vivre le Tournant missionnaire.

¹ François, *Evangelii Gaudium*, no 19

PRÉAMBULE :

1. Un contexte nouveau pour les communautés paroissiales

Nous avons connu une forme sociologique où la chrétienté était dominante dans presque tous les domaines: tel n'est plus le cas. Si la plupart des personnes se disent encore de foi catholique (parce qu'elles ont été baptisées), de moins en moins se disent intéressées à la vie chrétienne de leur communauté. Il y a donc une prise de conscience à faire sur cette nouvelle réalité. Si les paroissiennes et les paroissiens sont en attente d'une communauté plus vivante, si petite soit-elle, ils sont conscients qu'un leadership doit être assuré pour mobiliser les personnes autour d'un projet pastoral missionnaire.

La situation actuelle incite à se situer autrement face à l'avenir des communautés paroissiales. Comment «faire paroisse» aujourd'hui pour se projeter sereinement vers l'avenir dans le seul but de répondre à la mission confiée aux baptisés ? Pouvons-nous continuer à maintenir des communautés paroissiales qui ne peuvent plus assurer des services essentiels et lesquels doit-on promouvoir ? Si nous voulons continuer à vivre en communauté, que faut-il changer, délester et inventer ? Pouvons-nous reconnaître que la paroisse est une institution en mutation tout en gardant sa raison d'être ? Que pouvons-nous faire pour qu'elle demeure un *lieu* pour tout et pour tous (canons 374 § 1 et 515 § 1) ?

Un regard rapide sur l'expérience pluriséculaire de la paroisse nous apprend que celle-ci est appelée à se redéfinir constamment tout en gardant ce qui fait sa spécificité ecclésiale. «Elle n'est pas une structure caduque : précisément parce qu'elle a une grande plasticité, elle peut prendre des formes très diverses qui demandent la docilité et la créativité missionnaire du pasteur et de la communauté².»

2. La paroisse et la mission

Le projet pastoral diocésain reconnaît que la paroisse demeure encore un *lieu* de communion appelé à vivre la Mission du Christ dans notre aujourd'hui. Mais il est conscient qu'un cadre organisationnel doit accompagner l'ensemble des communautés paroissiales. Une place décisive doit être donnée aux laïcs, étant reconnu que tout baptisé est appelé à réaliser sa part dans la mission comme disciple-missionnaire. Ce cadre propose des changements à faire dans l'animation pastorale et la gestion administrative.

Pour assurer la Mission confiée à l'Église au plan des communautés paroissiales, l'évêque doit, dans le contexte présent, en plus des prêtres, des diacres permanents, des agentes et agents de pastorale, mobiliser les baptisés. Il doit les appeler à s'impliquer dans l'animation de leur communauté paroissiale, non pas par suppléance mais bien du fait qu'ils sont les premiers protagonistes de l'annonce en vertu de leur baptême.

² *Idem*, no 28.

3. Vers des réaménagements pastoraux

Le contexte géographique du diocèse de Rimouski et les ressources pastorales dont il dispose obligent les autorités diocésaines et les différents acteurs et actrices des communautés paroissiales à penser et à organiser l'animation pastorale autrement. Une des grandes préoccupations est de favoriser la proximité de ses membres. Ainsi, tous les baptisés pourront vivre leur foi dans une communauté qui se rassemble, portés dans un élan missionnaire. Ce dernier se manifestera dans la capacité de se rassembler dans la prière, dans l'annonce de la foi et dans l'engagement de leur milieu.

L'Église diocésaine croit qu'il est possible de faire grandir les communautés paroissiales en s'occupant d'abord des personnes, de la croissance de la foi et du dynamisme missionnaire, et non en maintenant les mêmes structures d'hier. Il devient manifeste que la question urgente n'est pas dans le nombre de personnes ni dans la taille des paroisses; elle réside dans l'engagement des personnes avec une responsabilité réelle et reconnue au sein de leur communauté. Le fonctionnement des communautés paroissiales doit être préoccupé par des questions qui touchent la mission pour qu'elle se réalise en un *lieu*.

Chaque communauté ne s'appuie pas d'abord sur la grandeur de son territoire mais sur des réseaux de personnes qui vivent en proximité. C'est un esprit communautaire qui est en cause et non un esprit de clocher. Il s'agit avant tout de partager avec d'autres une expérience de foi et tout ce que cette expérience implique (les trois volets de la mission). La véritable communauté de foi part des personnes; la charité est première et anime les relations. La vie de l'Église est plus que l'organisation; elle est appelée à approfondir ce qu'elle vit au quotidien, à l'évaluer et à créer du neuf. C'est la communion qui réalise l'organisation de la communauté et non l'inverse. S'il en était autrement, la communauté serait une organisation sociale comme tant d'autres et oublierait ainsi sa mission qui est de faire advenir le Règne de Dieu dans le monde d'aujourd'hui.

POUR UN MINIMUM DE STRUCTURES

Toutefois, un minimum de structures est nécessaire pour permettre le fonctionnement et la revitalisation d'une communauté pour qu'elle puisse annoncer la Parole de Dieu, célébrer sa foi et en témoigner dans le quotidien, surtout auprès des plus pauvres et démunis. Cela conduit **à se donner un cadre organisationnel** : pour l'animation pastorale missionnaire et la gestion administrative.

A. Animation pastorale missionnaire

Le présent cadre pour l'animation pastorale missionnaire propose pour tout le diocèse la mise en place :

- a) d'une Équipe locale d'animation pastorale (ÉLAP) pour chaque communauté paroissiale, animée par le leadership d'une personne-relais et soutenue par une personne accompagnatrice, membre de l'Équipe pastorale missionnaire mandatée;
- b) d'une Assemblée paroissiale instituée et convoquée annuellement pour redonner du souffle à la communauté et favoriser la proximité;
- c) d'un Conseil Pastoral de Secteur;
- d) d'Unités pastorales missionnaires;
- e) d'une Table de concertation pour chaque Unité pastorale missionnaire;
- f) d'une Équipe pastorale missionnaire mandatée.

Le regroupement des secteurs en une Unité pastorale missionnaire crée de nouveaux défis quant à l'organisation des services pastoraux traditionnels offerts aux communautés paroissiales. Celles-ci seront appelées à vivre différemment leur vie communautaire et devront faire face à des situations inédites; des attentes nouvelles et des besoins inattendus surgiront. La question de la gouvernance pastorale est toujours à l'ordre du jour. Il s'agit maintenant de préciser chacune des instances de ce cadre d'animation pastorale missionnaire.

1. La communauté paroissiale missionnaire

- 1.1 Elle est une communauté vivante animée par des disciples enracinés dans la vie d'un milieu donné.
- 1.2 Elle se fait proche, accueillante des personnes de toute condition et favorise la proximité.
- 1.3 Elle est intergénérationnelle.
- 1.4 Elle est en lien avec les différents réseaux et les services qui composent son milieu: communautaire, municipal, culturel et éducationnel.
- 1.5 Elle se rassemble en un *lieu* pour vivre ensemble les trois volets de la mission : la fraternité, la croissance humaine et spirituelle autour de la Parole de Dieu et l'Eucharistie.
- 1.6 Elle est ainsi signe visible de l'amour de Dieu.
- 1.7 Elle est animée par une Équipe locale d'animation pastorale (ÉLAP) soutenue par l'Équipe pastorale missionnaire mandatée.

2. L'Équipe locale d'animation pastorale (ÉLAP)

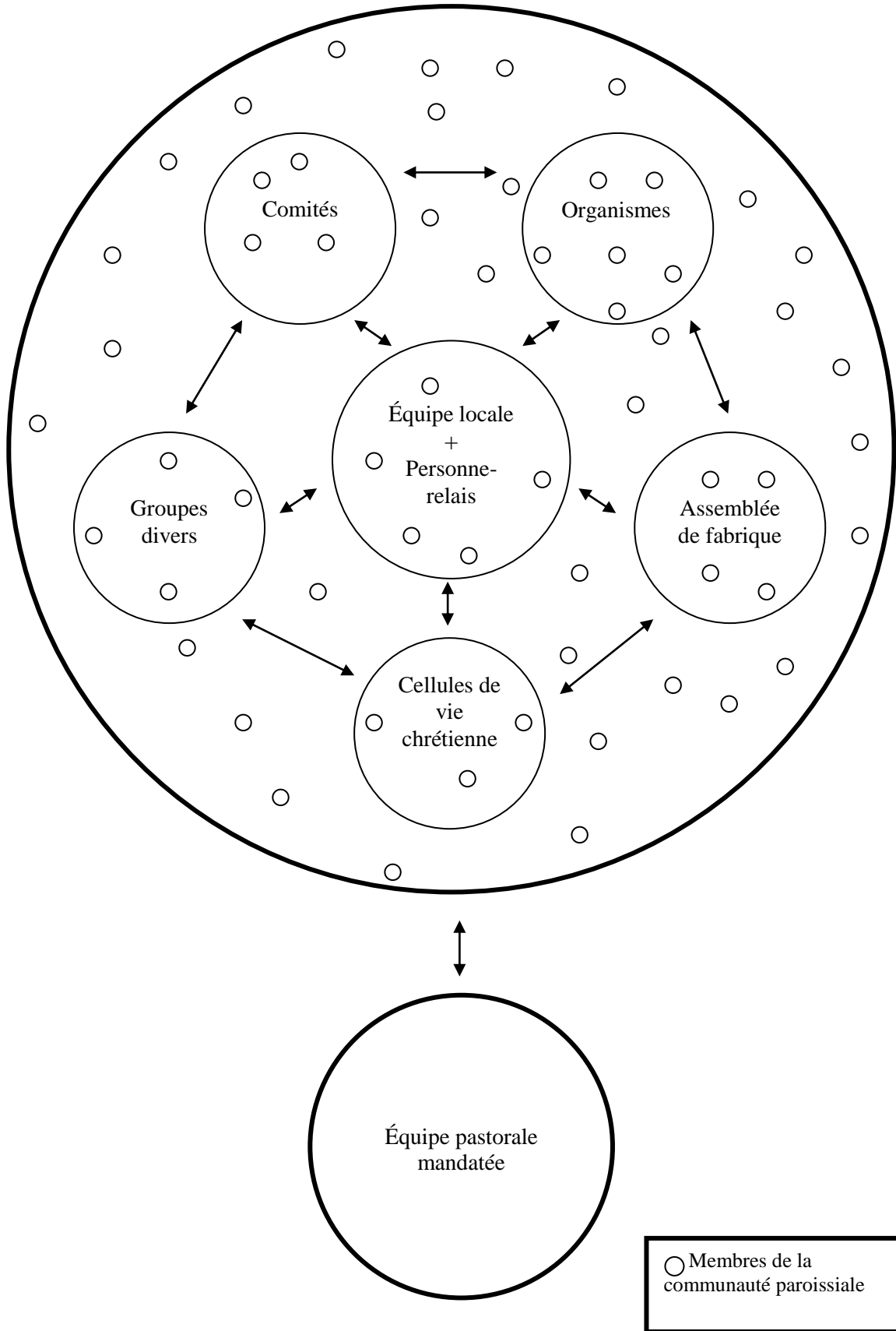
- 2.1 Elle est formée de trois à quatre personnes bénévoles à qui est confiée avec l'Équipe pastorale missionnaire mandatée, la responsabilité des trois volets de la mission : Formation à la vie chrétienne, Liturgie et vie communautaire, Présence de l'Église dans le milieu. Une personne-relais assume la coordination de l'Équipe locale.
- 2.2 Elle est l'équipe de proximité dont le rôle de vigilance est d'être attentive aux personnes de leur milieu pour que leur soient assurés de meilleurs services pastoraux.
- 2.3 Elle est un signe concret qu'aucune personne n'est abandonnée de Dieu. C'est une équipe qui devient signe de l'amour de Dieu dans le quotidien des gens.
- 2.4 Elle est là non pas pour tout faire seule, mais pour déployer la mission auprès de tous les membres de la communauté paroissiale pour rendre visible l'Église, le Corps du Christ.
- 2.5 Elle est reconnue par la communauté et par l'Équipe pastorale missionnaire mandatée.
- 2.6 Elle est soucieuse de s'entourer de collaborateurs et de collaboratrices qui donnent généreusement quelques heures par semaine ou selon des périodes d'intensité variable.
- 2.7 Elle est en lien avec l'Équipe pastorale missionnaire mandatée : elle convoque et anime les Assemblées paroissiales et elle voit à mettre en œuvre un plan d'action proposé par le Conseil Pastoral de Secteur.
- 2.8 C'est une équipe « de veilleurs et de veilleuses ».

3. La personne-relais

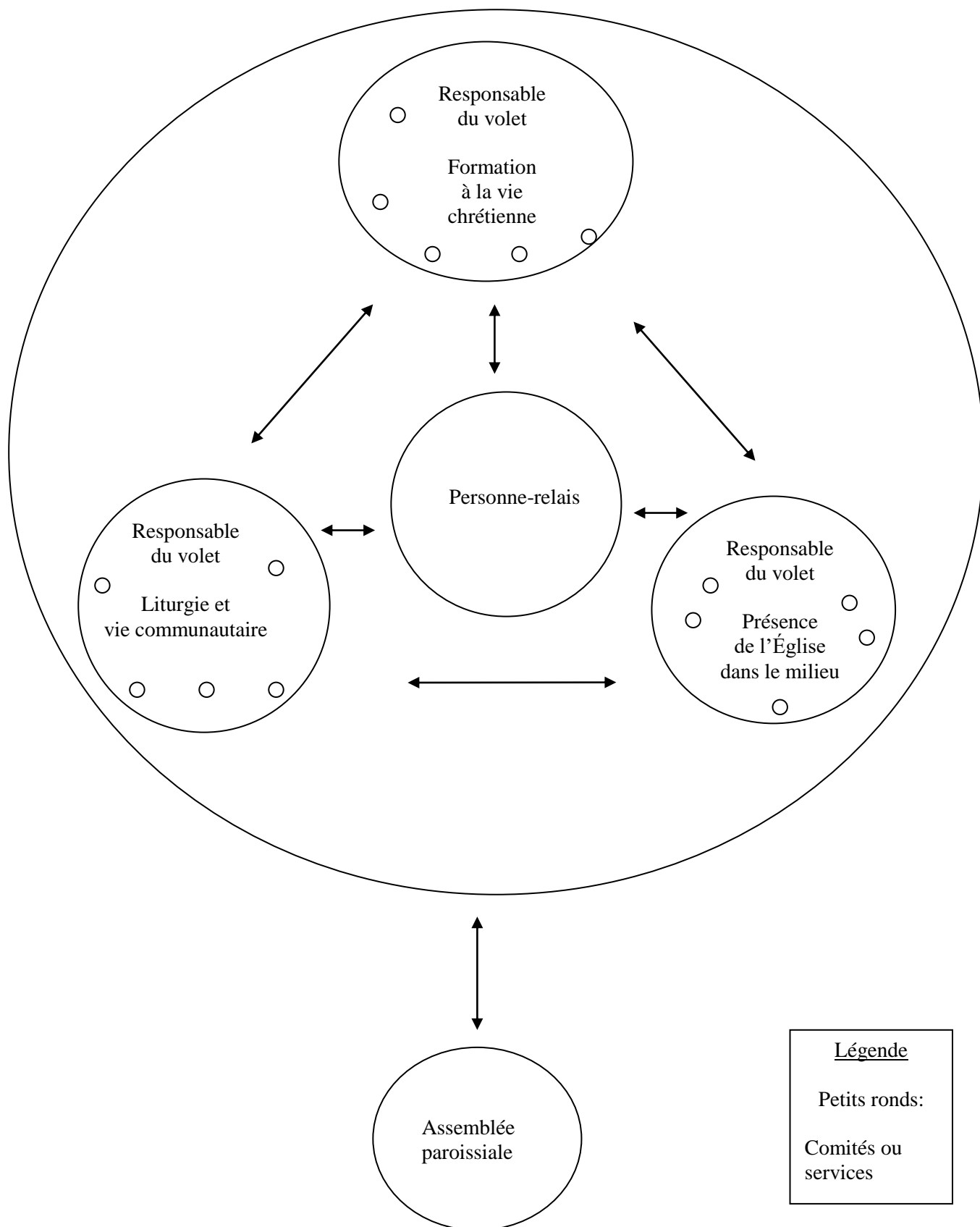
- 3.1 Elle fait le lien entre l'Équipe pastorale missionnaire mandatée et la communauté paroissiale.
- 3.2 Elle est choisie après un discernement communautaire et reconnue par l'Équipe pastorale missionnaire mandatée.
- 3.3 Elle travaille en étroite collaboration avec les responsables de volets de sa communauté.
- 3.4 Elle assure un leadership indispensable.
- 3.5 Elle est la référence pour sa communauté paroissiale et pour l'ÉLAP.
- 3.6 Elle participe à l'élaboration du projet pastoral du secteur.
- 3.7 Elle réunit, anime et coordonne avec les autres membres de l'Équipe locale les activités pastorales de sa communauté paroissiale.

Nous tentons de visualiser par deux figures ce que nous avons dit de la communauté paroissiale, de l'Équipe locale de l'animation pastorale et de la personne-relais.

La Communauté paroissiale



Équipe locale d'animation pastorale



4. L'Assemblée paroissiale missionnaire³

- 4.1 Elle est un rassemblement où les chrétiennes et les chrétiens peuvent échanger sur la vie communautaire et prendre des décisions pour en assurer la vitalité. C'est dans ce rassemblement que les fidèles prennent conscience qu'ils sont inter reliés et qu'ils sont appelés à devenir des ressources profitables pour l'ensemble de la communauté paroissiale. Ce *lieu* doit ouvrir sur la question de la responsabilité des baptisés de la communauté dans la mission confiée à l'Église. C'est véritablement un espace où peuvent se tenir des débats sur les grandes questions pastorales et financières de leur communauté paroissiale.
- 4.2 Elle est un *lieu* de participation en lien avec l'Équipe pastorale missionnaire mandatée et l'Équipe locale d'animation pastorale (ÉLAP). De plus, c'est un rassemblement où s'exerce le pouvoir des baptisés de la communauté paroissiale. Les chrétiennes et les chrétiens sont appelés à partager un pouvoir⁴ et des responsabilités en vertu de leur baptême; ils peuvent prendre la parole, décider des grandes orientations pastorales, établir des modes de gestion nécessaires à leur vie paroissiale et choisir la part de mission dont ils vont se rendre responsables.
- 4.3 Elle est appelée à se réunir au moins une fois par année pour développer le sentiment d'appartenance et créer un tissu communautaire plus fort. Toutefois, on peut penser ici à deux types d'assemblée; une première, plus informative et consultative, et une autre, plus formelle, délibérative et décisionnelle sous forme de consensus, entre autres, pour le choix des membres de l'Équipe locale d'animation pastorale et de la personne-relais. Il reviendra à l'Équipe locale d'animation pastorale la responsabilité de convoquer et d'animer les Assemblées paroissiales en concertation avec l'Équipe pastorale missionnaire mandatée. Cette façon de mettre en lien les réseaux communautaires permet d'assurer le passage entre la situation actuelle et le rêve d'une communauté responsable de son avenir et de sa vitalité.

5. Le secteur pastoral

Il est une subdivision territoriale qui existe depuis plusieurs années dans certaines régions du diocèse. Il est le regroupement de plusieurs paroisses (actuellement de deux à sept) qui sont déjà rapprochées géographiquement ou qui ont des affinités sociales ou culturelles. Ces regroupements favorisent un partage des ressources entre communautés et la prise en charge de chaque communauté par ses membres. Le secteur pastoral crée de nouveaux espaces de collaboration et de participation aux prises de décisions.

³ L'Assemblée paroissiale missionnaire est différente de l'assemblée des paroissiens prévue par la Loi sur les assemblées de fabrique. Cette loi précise que les paroissiennes et les paroissiens peuvent être convoqués par la présidente, le président, le curé ou le desservant. Cette Assemblée pastorale missionnaire peut être appelée aussi Assemblée communautaire.

⁴ Dans l'Église, le pouvoir est considéré comme un service. Il n'y a aucune raison pour que les baptisés (hommes ou femmes) ne puissent pas l'exercer.

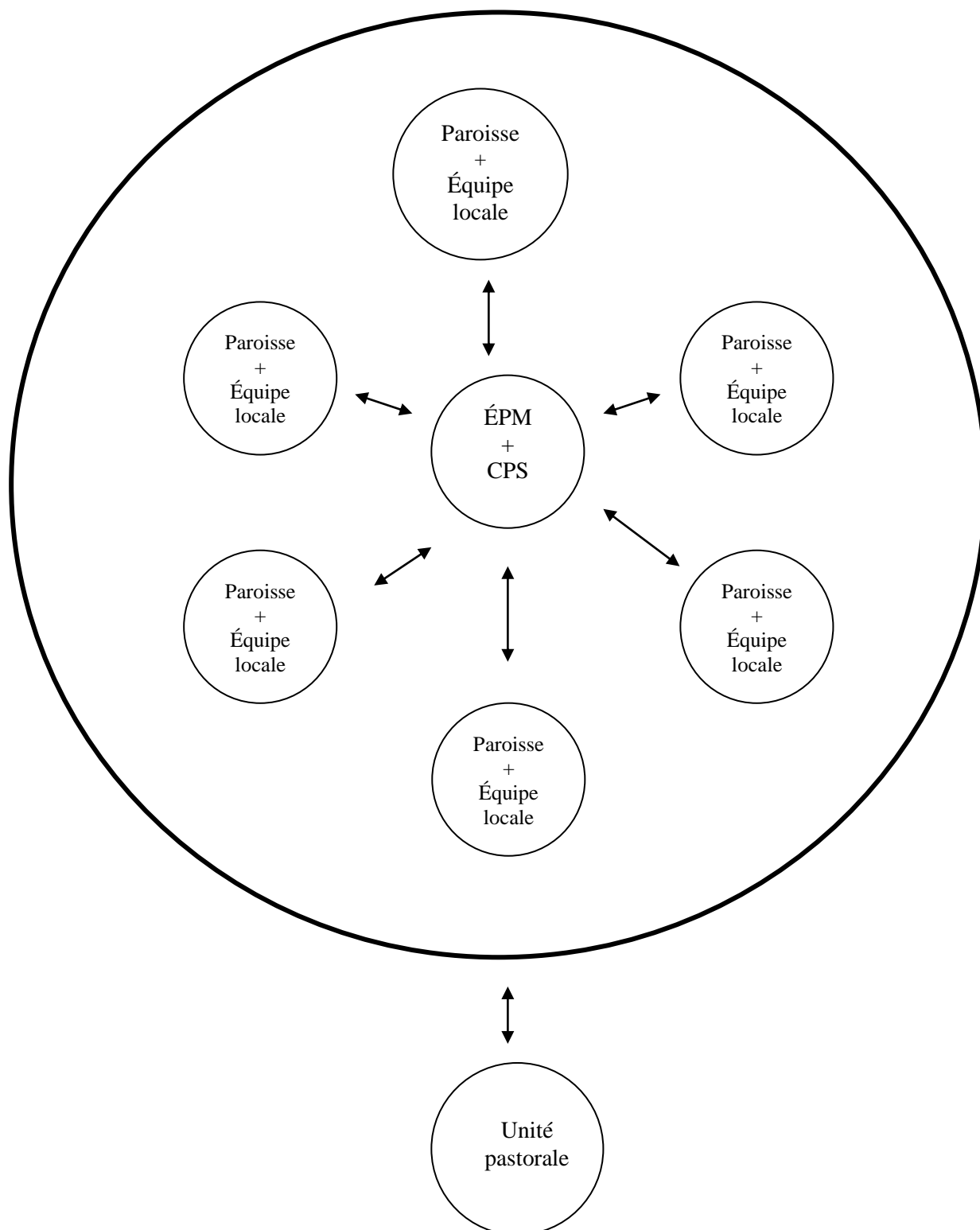
Si on peut dire que faire paroisse, c'est habiter chrétiennement un *lieu*, on peut sans doute dire que faire secteur, c'est aussi habiter chrétiennement un *lieu reconstitué*. Il permet d'expérimenter des formes nouvelles de rassemblement, de participation à des projets conçus, élaborés et vécus dans une communion de communautés paroissiales. C'est la relation des communautés entre elles qui fait la force du secteur. C'est là une manière de vivre la Mission.

L'animation du secteur pastoral est confiée à une Équipe pastorale missionnaire mandatée; cette équipe se donne un Conseil pastoral de secteur.

6. Le Conseil Pastoral de Secteur

- 6.1 Il est mis en place par l'Équipe pastorale missionnaire mandatée dont un de ses membres assume l'animation.
- 6.2 Il partage la Parole de Dieu, et à sa lumière, il voit à la mise en œuvre du plan d'action du projet pastoral missionnaire de l'Unité pastorale qui s'inscrit dans celui du diocèse et l'évalue annuellement.
- 6.3 Il est composé d'au moins un membre représentant chaque Équipe locale d'animation pastorale du secteur.
- 6.4 Il verra également à ce que les jeunes générations soient représentées ainsi que d'autres membres des différents milieux.
- 6.5 Il assure la présence de la personne accompagnatrice de chaque Équipe locale d'animation pastorale du secteur.
- 6.6 Il invite quelques fois par année, pour éclairer ses délibérations, des personnes provenant de différents milieux de vie, groupes d'âges ou réalités particulières.
- 6.7 Il est responsable du droit à l'information des communautés et du droit de parole des baptisés en favorisant la tenue des Assemblées paroissiales.
- 6.8 Il se donne ses propres règles de fonctionnement, notamment pour l'animation et le secrétariat.

Avant de présenter l'Unité pastorale, nous tentons de visualiser par une figure ce que nous avons dit du secteur pastoral et du Conseil Pastoral de Secteur

Le Secteur pastoral

ÉPM = Équipe pastorale mandatée

CPS = Conseil Pastoral de Secteur

7. L'Unité pastorale missionnaire

«Une unité pastorale, c'est un regroupement de paroisses réunies en secteur qui se donne des modes d'organisation et de collaboration concertés, permanents et réguliers, pour assurer ensemble sur un territoire plus grand, la mission dans toutes ses dimensions. C'est une communion de communautés où les paroisses pourraient garder leur entité administrative, tout en demeurant membre de l'unité pastorale missionnaire et participante en concertation avec les paroisses voisines pour élaborer et mettre en œuvre un projet commun d'évangélisation»⁵

- 7.1 Elle est cette portion du territoire où se retrouvent deux à quatre secteurs pastoraux.
- 7.2 Elle a sa raison d'être pour mieux répondre aux besoins de la mission dans un contexte religieux et culturel autre.
- 7.3 Elle est animée par une seule équipe pastorale missionnaire mandatée, formée d'un ou deux prêtres, d'un ou deux agents ou agentes de pastorale, d'une personne accompagnatrice des Équipes locales d'animation pastorale et une personne accompagnatrice des assemblées de fabrique.
- 7.4 Elle est en lien avec des collectivités insérées dans un lieu géographique qui a ses données propres, ses réseaux et ses regroupements régionaux.
- 7.5 Elle est au service des paroisses regroupées en secteur en se donnant des outils d'animation pour aider les Équipes locales d'animation pastorale à promouvoir la vitalité du tissu chrétien des paroisses de chaque secteur.

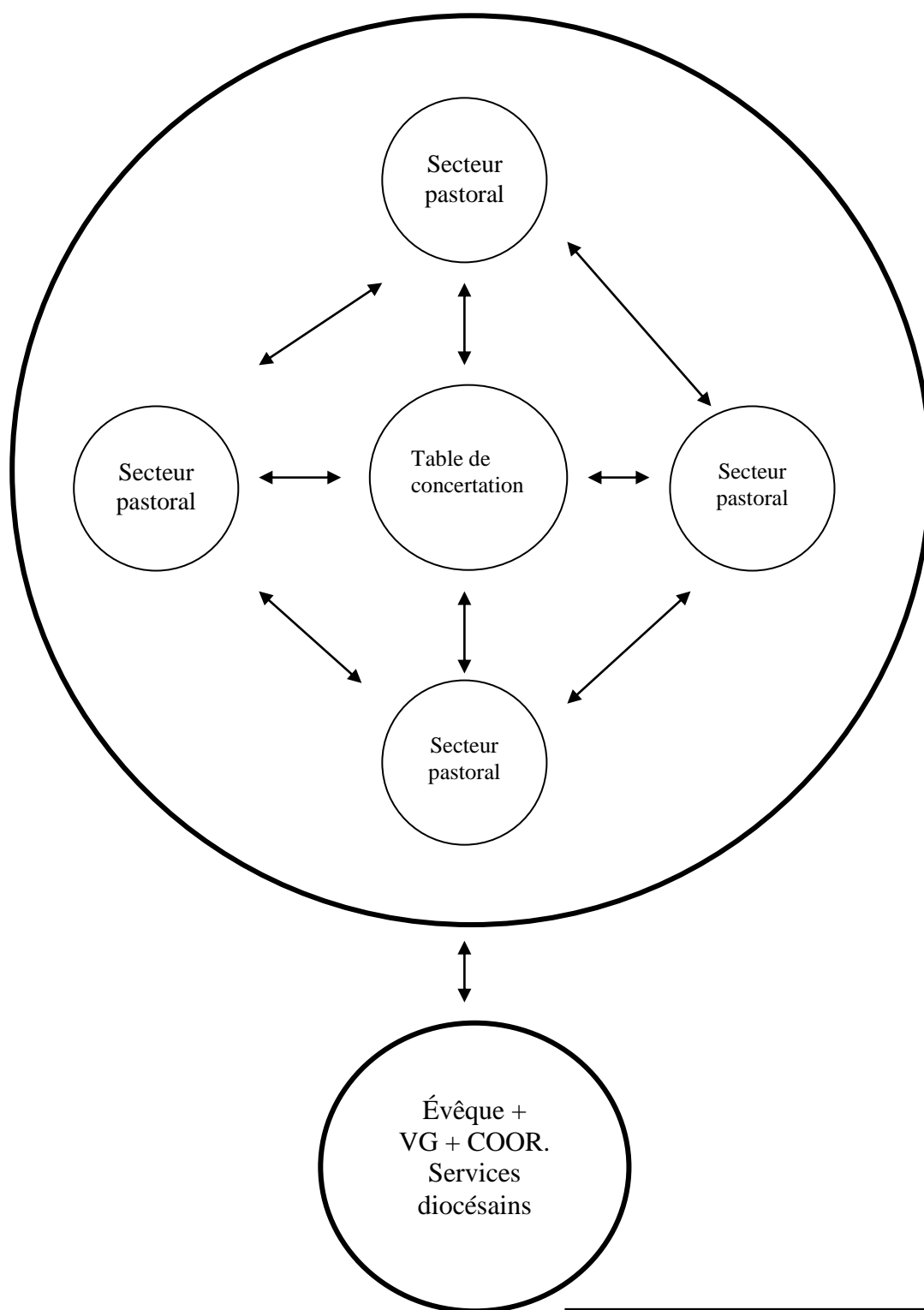
8. La Table de concertation de l'Unité pastorale

- 8.1 Elle est composée des membres de l'Équipe pastorale missionnaire mandatée et d'une personne provenant de chacune des paroisses de l'Unité pastorale et autres personnes au besoin.
- 8.2 Elle favorise la concertation et la communion entre les secteurs.
- 8.3 Elle est un lieu d'échanges, de relations entre les secteurs; ce sera un lieu de formation et de ressourcement, un espace de créativité et de partage plus grand et varié.
- 8.4 Elle porte attention à la mise en œuvre du plan d'action, l'évalue et cible les réajustements nécessaires.
- 8.5 Elle met en branle des projets, comme par exemple le lancement de l'année pastorale et la fête paroissiale de fin d'année.
- 8.6 Elle se donne ses propres règles de fonctionnement, notamment pour l'animation et le secrétariat.

Nous tentons encore une fois de visualiser ce que nous avons dit de l'Unité pastorale missionnaire et de la Table de concertation de l'Unité pastorale.

⁵ Mgr Dorylas Moreau, *Vers des unités pastorales missionnaires, Lettre pastorale*, 2016, paragraphe 17.

L'Unité pastorale missionnaire



VG = Vicaire général
 COOR. = Coordination à la pastorale d'ensemble
 CPR = Conseil du presbyterium Rimouski
 CDP = Conseil diocésain de pastorale

9. L'Équipe pastorale missionnaire mandatée

La mise en place d'une Équipe pastorale missionnaire mandatée est liée aux canons 517 § 2 et 519. Celle-ci est formée d'un prêtre modérateur ou curé, d'un ou deux autres prêtres, membres de l'équipe, d'une ou deux agentes ou agents de pastorale, *«d'une personne accompagnatrice des Équipes locales d'animation pastorale et la personne accompagnatrice des assemblées de fabrique y participe selon les besoins»*.⁶

- 9.1 Elle est mandatée par l'évêque qui lui confie la charge pastorale des paroisses d'une Unité pastorale missionnaire dans sa triple dimension de gouvernement, d'annonce de la Parole et de célébration des sacrements.
- 9.2 Elle déploie son mandat spécialement dans l'accompagnement des communautés paroissiales et dans l'animation des services pastoraux de l'Unité pastorale.
- 9.3 Elle se donne un mode de fonctionnement qui vise une répartition équitable des tâches, en tenant compte des besoins des communautés paroissiales ainsi que des charismes et des compétences des membres de l'équipe.
- 9.4 Elle favorise la dynamique interne de chaque communauté paroissiale et l'édification du Corps ecclésial.
- 9.5 Elle partage la Parole de Dieu, et à sa lumière, veille à ce que toutes les dimensions de la vie chrétienne soient soutenues, animées et vitalisées dans l'ensemble de l'Unité pastorale missionnaire.
- 9.6 Elle se donne des orientations pastorales. Elle exerce un leadership de vision.
- 9.7 Elle rédige et coordonne, en collaboration avec le Conseil Pastoral de Secteur et la Table de concertation de l'Unité pastorale, un plan d'action pour la mise en œuvre de son projet pastoral et l'évalue régulièrement.
- 9.8 Elle demeure en lien avec la personne-relais de chaque communauté et soutient les Équipes locales dans leur action pastorale.
- 9.9 Elle reconnaît les charismes et les talents qui existent dans les différentes communautés.
- 9.10 Elle favorise le ressourcement et la formation des différents intervenants et intervenantes.
- 9.11 Elle rappelle constamment l'importance de l'échange de ressources entre les communautés des secteurs.
- 9.12 Elle analyse, interprète et évalue avec chaque Équipe locale la vie des communautés.

⁶ Le statut de ces deux catégories de personne est appelé à être défini par le droit diocésain.

- 9.13 Elle voit avec les ÉLAP à coordonner les différentes activités en lien avec les trois volets de la mission.
- 9.14 Elle assure un lien constructif entre les différentes communautés du secteur.
- 9.15 Elle évalue annuellement le fonctionnement des Équipes locales d'animation pastorale, les conseils pastoraux de secteur et la Table de concertation de l'Unité pastorale.

Le curé ou le modérateur

Le curé ou le modérateur est celui qui a la pleine charge pastorale des paroisses de l'Unité pastorale missionnaire. Dans l'esprit du Tournant missionnaire, il travaille avec une équipe pastorale missionnaire mandatée. Il est membre de l'assemblée de fabrique et s'assure que l'administration financière soit au service de la mission.

Le curé ou le modérateur exercera son service d'autorité comme ministre ordonné au presbytérat dans un esprit de dialogue et de recherche commune, en demeurant à l'écoute des personnes qui participent avec lui à l'exercice de la charge pastorale.

Le curé ou le modérateur de l'Équipe pastorale missionnaire mandatée a notamment pour responsabilités plus spécifiques:

- a) de voir à ce que toutes les instances et toutes les personnes puissent jouer leurs rôles et responsabilités tels que définis dans le mandat pastoral et le présent cadre d'animation pastorale;
- b) de voir à ce que la Parole de Dieu soit au cœur de l'animation pastorale des communautés;
- c) d'exercer un leadership mobilisateur avec l'équipe pastorale missionnaire mandatée, en accord avec la Table de concertation de l'Unité pastorale;
- d) d'assurer la gestion des ressources humaines en pastorale, dans le respect des normes diocésaines, notamment en collaboration avec la personne responsable au diocèse :
 - agir comme supérieur immédiat du personnel pastoral mandaté;
 - assurer, le cas échéant, le processus d'embauche, de la sélection au contrat de travail;
 - assurer la répartition équitable des tâches des membres de l'Équipe pastorale missionnaire mandatée;
 - assurer l'évaluation continue des membres de l'Équipe pastorale pour la reconnaissance et le développement de leurs compétences;
- e) apporter son aide à la gestion des conflits;
- f) voir à la préparation et à l'animation des réunions de l'Équipe pastorale missionnaire mandatée.

Le prêtre membre de l'équipe

Le prêtre membre de l'équipe peut être membre d'une équipe in solidum : *Là où les circonstances l'exigent, la charge pastorale d'une paroisse ou de plusieurs paroisses ensemble peut être confiée solidairement à plusieurs prêtres, à la condition cependant que l'un d'eux soit le modérateur de l'exercice de la charge pastorale, c'est-à-dire qu'il dirigera l'activité commune et en répondra devant l'Évêque* (Canon 517 § 1), où il peut avoir un statut autre qui sera précisé dans sa lettre de nomination.

Les agentes et agents de pastorale

Nous appuyant sur la définition reconnue par l'Assemblée des évêques catholiques du Québec, « *on désignera par le terme agent de pastorale⁷ ceux et celles qui, par mission spécifique de l'évêque, collaborent à l'exercice de la charge pastorale par des tâches de direction, d'animation ou de coordination.* »⁸

Aussi, nous reconnaissons que ces personnes travaillent en étroite relation, en partenariat, en coresponsabilité avec les ministres ordonnés. En participant, à l'exercice de la charge pastorale, l'agente ou l'agent de pastorale laïque exerce un ministère confié et par ce fait:

- a) témoigne d'un amour de Jésus Christ et de l'Église;
- b) porte une vision d'ensemble de la mission;
- c) est un membre régulier et à part entière d'une équipe pastorale missionnaire mandatée;
- d) prend part aux décisions et participe en équipe à la révision des pratiques pastorales pour les rendre plus missionnaires;
- e) est en mesure de former des multiplicateurs et de les accompagner dans le but de favoriser la prise en charge de la vie chrétienne et communautaire par les gens du milieu;
- f) détient une formation (certificat ou baccalauréat en théologie ou en pastorale) en accord avec les exigences du diocèse;
- g) possède et développe des habiletés de leadership nécessaires à sa fonction.

La personne accompagnatrice des communautés locales de l'Unité pastorale missionnaire

Cette personne accomplit des tâches précises que lui confie l'Équipe pastorale missionnaire mandatée. La personne accompagnatrice est membre de l'Équipe pastorale missionnaire mandatée avec un statut particulier. Ce type de ministère d'accompagnateur ou d'accompagnatrice des équipes locales d'animation pastorale n'est pas un ministère de direction, ni un ministère de répondant de communauté, mais bien un *ministère d'accompagnement* qui se traduit dans les rôles suivants:

⁷ « Il convient de réserver l'expression "agent de pastorale" aux fidèles laïques et de désigner les ministres ordonnés par leur appellation spécifique de diacres, prêtres et évêques, le terme "pasteur" étant réservé pour ces deux dernières catégories ». Assemblée des évêques catholiques du Québec, *Le mandat pastoral décerné aux agentes et agents de pastorale laïques, document de références*. Montréal, AECQ., 2004, p.2.

⁸ Ibid., p.2.

- a) témoin de proximité, par une présence à l'Équipe locale d'animation pastorale;
- b) guide pour la mise en place de l'Équipe locale d'animation pastorale;
- c) soutien de l'Équipe locale d'animation pastorale, notamment pour:
 - la formation et le développement de l'équipe;
 - l'aide pour résoudre les problèmes;
 - la mobilisation et la reconnaissance des baptisés engagés.

Elle détient une formation en accompagnement et elle est permanente et rémunérée.

La personne accompagnatrice des assemblées de fabrique de l'Unité pastorale missionnaire

Cette personne accomplit des tâches précises que lui confie l'équipe pastorale missionnaire mandatée. La personne accompagnatrice est membre de l'équipe pastorale missionnaire mandatée avec un statut particulier et travaille en étroite collaboration avec l'économiste diocésain et la Chancellerie. Ce type de ministère d'accompagnateur ou d'accompagnatrice des assemblées de fabrique de l'Unité pastorale missionnaire n'est pas un ministère de direction, ni un ministère de répondant de communauté, mais bien un *ministère d'accompagnement* qui se traduit dans les rôles suivants :

- a) Le principal rôle de la personne accompagnatrice est d'alléger la tâche du curé ou du modérateur sur ses responsabilités administratives et d'apporter ses conseils aux assemblées de fabrique de l'Unité pastorale missionnaire.
- b) Cette personne accompagnatrice joue un rôle important dans la formation des membres des assemblées de fabrique.
- c) Cette personne ne peut être membre d'une assemblée de fabrique d'une paroisse en particulier.
- d) Cette personne accompagnatrice peut rendre les services suivants :
 - faciliter la cohésion entre les fabriques, notamment pour le partage de la masse salariale et des dépenses d'emploi du personnel pastoral au *pro rata* de la population;
 - conseiller les assemblées de fabrique sur les stratégies de redressement financier, le renouvellement du financement et l'approche marketing;
 - conseiller, le cas échéant, les fabriques dans les processus d'annexion;
 - apporter ses éclairages sur la gestion et l'entretien des bâtisses, en conformité avec les normes diocésaines;
 - traiter certains projets administratifs ponctuels que le curé ou le modérateur ou la Table des présidents et présidentes d'assemblée de fabrique pourrait lui confier.

Le prêtre collaborateur et le diacre

Le prêtre collaborateur, avec ou sans nomination de l'Évêque, ainsi que le diacre avec sa lettre de mission, collaborent aux objectifs pastoraux mis en place dans l'Unité pastorale missionnaire.

B. Gestion administrative

1. Les assemblées de fabrique

L'assemblée de fabrique est tenue d'administrer la fabrique en fonction du bien commun de l'ensemble de la paroisse, avec une considération équitable des besoins de toutes les communautés chrétiennes de proximité.

L'assemblée de fabrique a la responsabilité d'assurer en priorité les ressources financières nécessaires à l'animation pastorale de la paroisse pour la mise en œuvre des orientations pastorales, conformément à l'article 13 de la Loi sur les fabriques. Cette dernière stipule que la fabrique est une corporation ecclésiastique constituée « pour les fins de l'exercice de la religion catholique dans la paroisse ».

- 1.1. L'assemblée de fabrique, avec le curé ou le modérateur, sont légalement responsables de la gestion des ressources financières et matérielles pour la réalisation de la Mission.
- 1.2. Le curé ou le modérateur s'assure que chaque assemblée de fabrique de l'Unité pastorale missionnaire compte une présidente ou un président d'assemblée.
- 1.3. En vertu d'une résolution de l'assemblée de fabrique, des mandats spécifiques peuvent être confiés à l'un ou l'autre des membres de l'assemblée de fabrique.
- 1.4 L'assemblée de fabrique bénéficiera du soutien de la personne accompagnatrice de l'Unité pastorale missionnaire.

2. La Table des présidentes et présidents d'assemblée de fabrique du secteur

- 2.1 Dans chaque secteur pastoral, le curé ou le modérateur crée la Table des présidentes et présidents d'assemblée de fabrique;
- 2.2. La Table des présidentes et présidents d'assemblée de fabrique a notamment les responsabilités suivantes:
 - a) favoriser la recherche en commun de solutions aux défis de bien soutenir au plan matériel et financier les projets pastoraux qui répondent à la Mission;
 - b) faire circuler l'information entre les assemblées de fabrique du secteur;
 - c) voir aux possibilités de mettre en commun certains services administratifs;
 - d) traiter de toute question d'intérêt commun pour toutes les fabriques.
- 2.3. Cette Table est composée:
 - a) des présidentes et présidents d'assemblée de fabrique des paroisses;
 - b) du prêtre modérateur de l'Unité pastorale missionnaire;

c) de la personne accompagnatrice aux assemblées de fabrique de l'Unité pastorale missionnaire;

2.4 La Table des présidentes et présidents d'assemblée de fabrique se donne ses propres règles de fonctionnement, notamment pour l'animation et le secrétariat.

NB: Cette Table est un incitatif à la concertation, mais le pouvoir décisionnel de chaque fabrique demeure inchangé.

Cette section est appelée à être complétée, au besoin, par l'économe diocésain et la Chancellerie.

CONCLUSION

Le projet pastoral est un appel à établir des communautés organisées au service de la Mission. Tout cela implique que la paroisse doit faire un travail sur elle en étant soutenue par des structures vivantes que peuvent être le secteur pastoral et l'Unité pastorale missionnaire. La collaboration et le partage des échanges entre communautés réunies en secteur et regroupées dans une Unité pastorale missionnaire seront assurés par l'animation d'une équipe pastorale missionnaire mandatée permettant aux paroisses de se renouveler et d'inventer de nouvelles modalités pour partager l'Évangile.

Et maintenant que faire concrètement devant les défis et les enjeux que pose l'animation d'un regroupement pastoral tel que l'Unité pastorale missionnaire. Quelque soit la structure (paroisse, secteur, Unité, diocèse), elle doit être au service de l'Assemblée du Peuple de Dieu, et non à son service propre. Tout changement doit répondre à la question suivante : est-il lié au service des communautés paroissiales ou pour répondre aux besoins de l'institution ecclésiale en situation d'impasse au niveau des ministères ordonnés ou confiés aux baptisés et aux ressources financières?

Il ne faut pas le nier; ces changements que nous vivons ont été déclenchés par le manque de prêtres et par le manque de reconnaissance des ministères qui peuvent et doivent être confiés aux baptisés. L'Église vit un manque. Mais «habiter un manque – selon le regard que l'on porte sur la réalité – peut s'avérer une passionnante aventure, celle de la mission de toujours, mais qui nous revient de vivre aujourd'hui».⁹

Nous sommes convaincus que notre Église diocésaine nourrie par ses racines, peut être très audacieuse pour l'avenir.

Rédaction

Wendy Paradis, responsable de l'accompagnement des communautés chrétiennes
Guy Lagacé, coordonnateur à la Pastorale d'ensemble

Nous nous sommes inspirés des documents suivants :

- « *Allez vers...* » *Cadre d'animation des nouvelles unités pastorales pour un renouveau missionnaire de l'Église au Saguenay Lac-Saint-Jean. Diocèse de Chicoutimi, avril 2014.*
- *Orientations diocésaines du Tournant missionnaire. Diocèse de Trois-Rivières, 5 février 2017.*

⁹ Alphonse Boras, *Quand les prêtres viennent à manquer. Repères théologiques et canoniques en temps de précarité*. Médiaspaul, 2017, p. 201.

Projet pastoral 2016 – 2021 Diocèse de Rimouski

« **Vous êtes le sel de la terre...
Vous êtes la lumière du monde...** »

Mt 5, 13-16

Mission

Annoncer l'Amour libérateur de Jésus-Christ
et faire des disciples.

Valeurs

Fidélité à l'Esprit de Jésus
Foi dans la dignité de l'être humain
Espérance dans la force du communautaire

Vision d'avenir

Être des communautés de témoins,
Sel et Lumière
au cœur des défis du monde.

Orientations

1

Formés par la Parole de Dieu,
accueillir dans nos cœurs
l'appel à « être disciples-missionnaires ».

2

Éclairés par la Parole de Dieu,
susciter un leadership
de communion et de transformation
pour des communautés-missionnaires.

3

Soutenus par la Parole de Dieu,
adopter une gestion pastorale et administrative
au service d'un projet missionnaire.

Un chemin de conversion pastorale et missionnaire

| ORIENTATIONS | PRIORITÉS DIOCÉSAINES |
|---|--|
| <p style="text-align: center;">1</p> <p style="text-align: center;">Formés par la Parole de Dieu, accueillir dans nos cœurs l'appel à être « disciples-missionnaires »</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Privilégier l'expérience personnelle et communautaire de la Parole de Dieu comme source de vie, d'identité, d'appartenance et d'engagement. • Faire naître un mouvement d'ensemble pour affirmer notre être de « disciples-missionnaires ». • Saisir des opportunités d'ouvrir un dialogue avec le monde actuel dans une perspective d'entraide et de proximité. • Identifier les appels des « périphéries » et rejoindre toute personne, en particulier les jeunes, les familles et les démunis. |
| <p style="text-align: center;">2</p> <p style="text-align: center;">Éclairés par la Parole de Dieu, susciter un leadership de communion et de transformation pour des « communautés-missionnaires »</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Développer des formes d'accompagnement pour une revitalisation de la communauté dans un souci missionnaire. • Élargir la collaboration entre mouvements, paroisses, et organismes. • Favoriser la coresponsabilité et le leadership relationnel dans le soutien des différents dons et talents présents dans le milieu. • Cultiver un partenariat fraternel « laïcs-prêtres-diacres » pour une réelle communion dans le service. |
| <p style="text-align: center;">3</p> <p style="text-align: center;">Soutenus par la Parole de Dieu, adopter une gestion pastorale et administrative au service d'un « projet missionnaire »</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Adopter une gestion participative éclairée par la sagesse collective et la vision missionnaire dans un processus d'accompagnement. • Choisir le discernement évangélique au cœur des prises de décision et de la gestion du changement. • Faire de nos rencontres des lieux propices au dialogue et à l'union des forces pour un projet rassembleur et transparent. • Utiliser le réseautage et les réseaux sociaux pour rejoindre les gens là où ils sont et faciliter ainsi les communications à l'interne comme à l'externe. |